
Zone de gratuité

Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse

10, Rue Lapique
Bp 719
55000 Bar-le-Duc

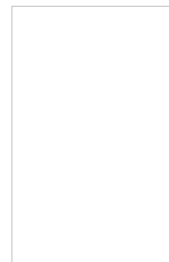
[Voir le site internet](#)

Auteur :

Mélanie Fagot

tri.selectif@meusegrandsud.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Dans l'attente de l'ouverture de la ressourcerie, la communauté d'agglomération souhaite sensibiliser ses habitants au réemploi par le biais d'actions temporaires. Il a été choisi de réaliser une zone de gratuité, espace dans lequel sont déposés des objets pour leur offrir une seconde vie.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Faire connaître le projet de la ressourcerie, les associations locales et favoriser le don.

Résultats quantitatifs

60 déposants

165 visiteurs

environ 1 tonne d'objets échangés

Résultats qualitatifs

Très bon accueil de la part du public.

Pour une première, cette action s'est déroulée sur le parking de la future ressourcerie sur un créneau de deux heures un samedi matin en même temps que l'ouverture de la déchèterie ce qui a posé quelques problèmes.

Il est envisagé de réaliser désormais ce type d'action le dimanche avec une plus grande plage horaire d'ouverture.

MISE EN OEUVRE

Planning

Moyens humains

2 agents de déchèterie pour les dépôts la semaine précédant l'opération (4 jours)

2 agents pour le tri des objets par catégories (1/2 journée)

5 agents pour la mise en place des tables et objets (2h avant ouverture).

- 2 agents pour l'accueil des usagers et la circulation des véhicules.
- 3 agents pour la gestion des dépôts le jour même et le rangement.

Moyens financiers

Heures des agents

Moyens techniques

Tables et tonnelles

Pont bascule de la déchèterie pour la pesée

Partenaires mobilisés

Ville de Bar-le-Duc

Association le Secours populaire

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Facilement reproductible.

L'objectif pour la collectivité étant d'en réaliser 2 par an (printemps et automne).

Difficultés rencontrées

Ce n'est ni du troc, ni une brocante, c'est simplement offrir un lieu pour donner des objets en bon état n'ayant plus d'utilité sans pour autant jeter (petit meuble, vêtements, jouets...). Il suffit de les poser et ils trouveront un nouveau propriétaire. Tout le monde peut prendre des objets même sans avoir déposé.

Recommandations éventuelles

Mots clés

REEMPLOI | MENAGE

Dernière actualisation

Juillet 2016

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Valérie LAMBOTTE
valerie.lambotte@ademe.fr
Direction régionale Grand Est